

REGION DE CORSE

DELIBERATION N° 90/101 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD POUR LA GESTION DES ARCHIVES REGIONALES

—————
Séance du 30 Novembre 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le trente novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : MM.

Pierre-Jean ALBERTINI, François ALFONSI, Dominique BALDACCI, Dominique BIANCHI, Antoine BIGGI, Dominique BUCCHINI, Paul BUNGELMI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Denis CELLI, Laurent CROCE, Albert FERRACCI, Jules-Laurent FERRANDI, Marcel FEYDEL, Jacques FIESCHI, Jean GAFFORY, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François Marie GERONIMI, Ours Ange Pierre GRIMALDI, Charles LEONELLI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François-Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGO, Jean Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Michel STEFANI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Paul PATRIARCHE
M. Alexandre ALESSANDRINI à M. Antoine-Louis LUISI
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à M. Antoine BIGGI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Dominique MARI
M. Joseph-Ferdinand CHIARELLI à M. François PIAZZA ALESSANDRINI
M. Charles COLONNA à M. François MOSCONI
M. Antoine GAMBINI à M. Charles LEONELLI
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Ours Ange Pierre GRIMALDI
M. Paul-Donat POLI à M. Xavier VILLANOVA
M. Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT

ETAIENT ABSENTS : MM.

Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Pascal ARRIGHI, Jean BAGGIONI, Léonard BATTESTI, Jean-Baptiste BIAGGI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean COLONNA, Paul GIACOBBI, Joseph MARIOTTI, Jean MOTRONI, Alain ORSONI, Max SIMEONI, Fernand VINCENTELLI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 83.663 modifiée du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, visée en son article 67,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président de l'Assemblée de Corse à conclure une convention pour la gestion des archives régionales avec le département de la Corse du Sud (Direction Départementale des Archives de la Corse du Sud).

Cette convention permettra à la Région de Corse de conserver un droit de regard et un droit d'accès permanents sur les archives transférées au service départemental.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région.

AJACCIO, le 30 Novembre 1990

Pour copie certifiée conforme
à l'original,
Le Secrétaire Général,

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE,

J.D. PIANELLI.

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA